



Tout savoir sur la gestion des déchets urbains

Régulièrement, nous aborderons dans cette rubrique différents sujets sur la gestion des déchets urbains dans les communes. Ces informations pourront être d'ordre juridique, technique ou pratique.

Vous désirez que nous développons un sujet ou avez une question concernant le domaine des déchets ? N'hésitez pas à nous la soumettre à l'aide du formulaire ci-dessous, nous tâcherons d'y répondre dans une prochaine lettre info-déchets.

[Je pose ma question](#)

Qu'est-ce qu'une zone d'apport ?

Les zones d'apport sont définies par la confédération ainsi que le plan de gestion des déchets pour l'approvisionnement des usines de valorisation thermique des déchets (UVTD).

Ces usines ont été dimensionnées sur la base des déchets produits dans une zone d'apport bien définie, la Suisse est divisée en autant de zones d'apport qu'il y a d'UVTD.

Chaque commune est tenue de respecter cette répartition, **il n'est donc pas possible de faire traiter les déchets incinérables de la commune dans une autre usine que celle à laquelle elle est rattachée.** Ces zones d'apport sont définies pour les ordures et les déchets encombrants des ménages et des entreprises de moins de 250 ETP situées sur le territoire de la commune.

Il existe aussi des zones d'apport pour le traitement des boues d'épuration des STEP, ces zones sont définies dans le Plan cantonal de Gestion des déchets.



Calendriers des collectes en porte à porte 2024

Les collectes sont différées lors des jours fériés. Nous vous invitons à prendre connaissance des calendriers de rattrapage des jours fériés en 2024 ci-dessous.



Ordures ménagères



Papier-carton



Biodéchets

Collecte des DSM

Depuis 2023, la collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM), a été mise en conformité. Nous vous rappelons que des informations concernant l'entreposage des DSM dans une déchèterie et les obligations qui en découlent sont disponibles sur notre site internet, ainsi que les informations concernant la **collecte itinérante des DSM** avec notamment :

- Liste des principaux déchets spéciaux admis en déchèterie sans délégué à la sécurité
- Calendrier des collectes itinérantes 2024
- Modèle de flyer pour informer vos citoyen·ne·s



[Collecte des DSM](#)

Facturation de la location de matériel



Le sondage effectué ces deux derniers mois auprès des communes concernant la facturation de la location de matériel est maintenant terminé. Les retours reçus sont unanimes : les locations de matériel seront facturées de manière mensuelle à partir du 1^{er} janvier 2024 avec le reste de nos prestations.

Bornes de recharge

STRID a installé quatre bornes de recharge pour véhicules électriques devant le TriPôle. Ces bornes sont publiques, elles sont alimentées avec l'électricité produite par la centrale photovoltaïque située sur le toit du bâtiment. Elles sont accessibles de 8h à 18h du lundi au vendredi et de 8h30 à 17h le samedi. Le temps de recharge maximum est de 3 heures.



Agenda

15.11.23 - Journée technique STRID

Liste de prix

[Télécharger la liste de prix Novembre 2023](#)

Collecte des jours fériés

[Télécharger les calendriers 2023](#)

